

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET D'UTILISATION

Toute location est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions de location et à une confirmation écrite.

Le matériel de la société BEHO CANDOCK FRANCE est loué aux conditions générales définies ci-dessous et au prix indiqué sur le devis joint signé. Le matériel loué reste la propriété de la société BEHO CANDOCK FRANCE.

Le locataire s'engage à fournir à la société BEHO CANDOCK FRANCE un lieu adapté et facilement accessible permettant à un gros porteur (semi-remorque) de stationner pour décharger le matériel loué. Une facturation complémentaire à la charge du locataire peut être effectuée par le transporteur en cas d'accessibilité restreinte.

En cas d'intempéries entraînant la non utilisation du matériel, le locataire s'engage à payer la prestation comme indiqué sur le devis accepté, sans négociations supplémentaires. La société BEHO CANDOCK FRANCE ne saurait en aucun cas être tenue responsable des conséquences pouvant découler de mauvaises conditions météorologiques. En cas de non utilisation du matériel loué pour cause d'impossibilité d'accès, d'impossibilité de montage ou d'impossibilité de pratique de l'activité en toute sécurité, ou encore de refus des autorisations, la totalité du montant du devis (location et frais) sera due par le locataire.

En cas de prestation de montage réalisée par la société BEHO CANDOCK FRANCE, le locataire s'engage à mettre à disposition de BEHO CANDOCK FRANCE des branchements électriques aux normes de sécurité en vigueur. Avant l'arrivée des matériels loués à la société BEHO CANDOCK FRANCE, le locataire s'engage à prévoir des barrières afin de canaliser les utilisateurs et de protéger les zones d'activités. Un service de gardiennage sera également mis en place par le locataire à partir du montage jusqu'au démontage à la fin de l'événement.

Tous les matériels loués par la société BEHO CANDOCK FRANCE sont régulièrement entretenus, toutefois, il appartient au locataire de réaliser un contrôle visuel des matériels lors de la livraison. En cas de problème, une réclamation écrite devra être adressée sous 24H à la société BEHO CANDOCK FRANCE. Toute réclamation ultérieure sera jugée irrecevable.

Dès l'instant où les matériels sont livrés, le locataire reconnaît le prendre sous son entière responsabilité et sous sa garde jusqu'à sa reprise par le transporteur à destination des locaux de BEHO CANDOCK FRANCE et ce même si la mise à disposition intervient avant la date indiquée sur le devis. Dans le cas où le locataire utilise ses propres moyens de transport ou son propre transporteur, sa responsabilité sera engagée dès la prise en charge du matériel et jusqu'à sa restitution dans les locaux de BEHO CANDOCK FRANCE. Toute nouvelle période entamée sera due aux mêmes conditions que la location initiale.

Le matériel loué ne devra être ni peint, ni percé, ni modifié d'aucune manière que ce soit. Toute détérioration entraînera facturation au tarif public des pièces endommagées. Toutes les dégradations ne relevant pas de l'usure normale de nos matériels ainsi que les vols ou les pertes, seront à la charge du locataire. La société BEHO CANDOCK FRANCE ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la détérioration ou du vol du matériel loué pendant la durée du contrat.

Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité et d'utilisation de chaque matériel confié par BEHO CANDOCK FRANCE. Il s'engage également à entretenir le matériel loué et à l'utiliser en professionnel compétent. La société BEHO CANDOCK FRANCE ne pourra être tenue responsable en cas d'accident ou dommages corporels causés par un manque d'encadrement, de signalisation, de respect de règles de sécurité.

Le locataire est le seul responsable de toutes détériorations, pertes ou vols. En conséquence il lui appartient de prendre une assurance spécifique pour l'événement pour lequel il a requis l'intervention de BEHO CANDOCK FRANCE.

Toute réclamation devra être formulée dans les 24 heures après réception du matériel et sera irrecevable ensuite. En cas de litige et si un accord à l'amiable semble impossible, le tribunal administratif de Toulon sera saisi du dossier.

C.G.LOCATION

BEHO - SASU au capital de 25000€ - RCS Toulon 821 416 559

SIRET 821 416 559 00028